Décision n° EI-2026-29 portant sur l'accréditation du programme de la Formation professionnelle de stomatologie délivrée par la Faculté de stomatologie, Universidad Peruana Cayetano Heredia (UPCH), Lima, Pérou.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2025_CONV18_UPCH passée avec la Faculté de stomatologie, Universidad Peruana Cayetano Heredia (UPCH), Lima, Pérou, en vue de l'évaluation /accréditation de la formation.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 30 septembre 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que la Formation professionnelle de stomatologie, délivrée par la Faculté de stomatologie, Universidad Peruana Cayetano Heredia (UPCH), Lima, Pérou, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

Critère 1 : la politique et la caractérisation de la formation

La formation présente une bonne adéquation avec le plan stratégique institutionnel et s'appuie sur une approche par compétences ainsi que sur une articulation cohérente du programme d'études, favorisant la continuité du parcours vers le deuxième cycle. Le positionnement de la formation dans le paysage universitaire péruvien fait l'objet d'un suivi régulier. L'internationalisation repose sur un réseau d'accords, de programmes de mobilité et un dispositif de double diplôme. La formation à la recherche est intégrée au programme d'études et bénéficie de compétences pédagogiques, de ressources financières et d'infrastructures institutionnelles adaptées. Le lien étroit avec les milieux professionnel et sanitaire contribue également à la pertinence et à l'ancrage de la formation dans son environnement.

Des possibilités d'amélioration significatives demeurent néanmoins dans le développement d'une politique plus ambitieuse et structurée d'internationalisation de la formation, impliquant une participation accrue à des dispositifs internationaux tels qu'Erasmus+. De même, on constate une participation limitée aux réseaux et projets internationaux de recherche, ainsi qu'une prédominance de la recherche clinique et appliquée, avec une collaboration inter et transdisciplinaire insuffisante.

Critère 2 : l'organisation pédagogique de la formation

La formation présente des atouts solides en matière de conception et de mise en œuvre de son modèle pédagogique. La formation assure une articulation cohérente entre le modèle éducatif institutionnel, le profil de sortie, les méthodes d'enseignement et les modalités d'évaluation des compétences. La simulation clinique avancée, les stratégies favorisant l'apprentissage autonome, la diversité des modalités d'évaluation ainsi que le système de tutorat et d'accompagnement académique constituent des éléments particulièrement positifs. Les stages préprofessionnels, réalisés dans différents environnements de santé, renforcent par ailleurs l'ancrage professionnel de la formation et favorisent la préparation des étudiants à leur future insertion professionnelle.

Des possibilités d'amélioration concernent toutefois la mise en place d'un dispositif global et longitudinal permettant de suivre et d'évaluer de manière systématique la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences, depuis les enseignements fondamentaux jusqu'à la pratique clinique. L'évaluation de l'efficacité du dispositif de tutorat pourrait également être davantage structurée afin d'en apprécier les effets sur la progression et la réussite des étudiants. Le renforcement de l'enseignement de l'anglais constitue un autre axe de développement tout comme l'évaluation des effets des actions d'internationalisation.

Critère 3 : le parcours des étudiants de la formation

La formation dispose de systèmes d'information consolidés, bien que des limites persistent dans l'analyse des données disponibles. Elle offre un niveau d'information institutionnelle satisfaisant sur le programme, son positionnement, le niveau de demande, et les modalités d'admission. L'intégration progressive de la simulation clinique contribue également à renforcer la préparation des étudiants et leur confiance avant leur prise en charge de patients en situation réelle.

Le fait que les étudiants soient amenés à prendre en charge la recherche de patients et la gestion du matériel nécessaire pour les stages cliniques, constitue une contrainte en termes d'organisation et de coût. Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des taux de réussite et de leurs variations reste insuffisante. Le suivi des diplômés fournit des informations utiles sur leur insertion professionnelle, mais les taux de réponse variables et l'analyse encore limitée des résultats réduisent la portée de ces données. Une collecte et une exploitation plus systématiques d'informations relatives à la satisfaction des diplômés et à la poursuite d'études permettraient également d'enrichir l'amélioration continue du programme. Enfin, le renforcement de la formation aux compétences relationnelles contribuerait à mieux préparer les diplômés à la prise en charge des patients.

Critère 4 : le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose d'une structure de gestion clairement définie, de ressources adéquates et d'une culture d'assurance qualité bien établie, même s'il existe des limites dans la culture de l'auto-évaluation. La structure de gouvernance et de gestion est connue de la communauté universitaire et s'appuie sur des responsables disposant d'une expérience professionnelle et académique appropriée à la mise en œuvre du projet de formation. Le programme bénéficie de ressources physiques, technologiques pertinentes, notamment en ce qui concerne les installations précliniques et cliniques, le centre de simulation, la maintenance des équipements, et bénéficie d'une bonne viabilité financière. Le corps enseignant présente des qualifications et une expérience adéquate, soutenues par des mécanismes de développement professionnel. De même, il existe des mécanismes formels et périodiques de suivi du programme d'études, d'évaluation des enseignants

et d'analyse des résultats, complétés par des processus d'évaluation interne et externe qui témoignent d'une culture bien établie d'amélioration continue.

Il existe toutefois une marge d'amélioration du dispositif d'assurance qualité interne, qui passerait par le renforcement de la participation systématique des étudiants, des diplômés, des employeurs et des représentants du secteur de la santé aux processus d'évaluation des programmes d'études. De même, bien que le programme dispose d'un cadre éthique et normatif solide, intégré à la formation et à la gestion, certains domaines émergents, tels que la diversité et l'utilisation éthique des technologies numériques, sont moins explicitement développés.

Article 2

La Formation professionnelle de stomatologie délivrée par la Faculté de stomatologie, Universidad Peruana Cayetano Heredia (UPCH), Lima, Pérou est accréditée pour une durée de cinq, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Développer activement des collaborations inter et transdisciplinaires dans le domaine de la recherche afin que celle-ci intègre des aspects fondamentaux et liés à d'autres disciplines de la santé buccodentaire, de la santé systémique et des sciences connexes.

- Créer une unité de soutien logistique aux étudiants afin de faciliter les contacts avec la clientèle et l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation des stages. Cette unité pourrait même être intégrée à certains aspects du programme d'études liés à la dimension entrepreneuriale de la profession.

- Mettre l'accent sur l'enseignement de l'anglais.

- Analyser les résultats des mesures de soutien mises en œuvre dans le cadre du programme de tutorat. Ce suivi et cette analyse systématiques offriraient une opportunité d'améliorer le service global de soutien aux étudiants. Il est notamment recommandé d'analyser en profondeur les causes de la variabilité du taux de réussite des étudiants afin de pouvoir proposer des mesures de soutien adaptées.

- Analyser en profondeur les résultats des enquêtes menées auprès des diplômés, diffuser publiquement ces résultats et mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de la formation et de la formation postuniversitaire sur la base de ces analyses. Cela impliquerait un renforcement significatif de son engagement en faveur de la transparence et de l'amélioration continue de la formation en stomatologie.

- Mettre en œuvre une politique ambitieuse d'internationalisation de la formation en créant des liens avec d'autres continents, en s'appuyant par exemple sur le réseau de diplômés exerçant dans d'autres pays et/ou par le biais d'une coordination avec la Direction des relations internationales et de

l'internationalisation de l'UPCH afin de renforcer l'établissement de liens institutionnels stables avec des établissements d'enseignement supérieur européens.

- Mettre en œuvre des programmes de renforcement des compétences comportementales des étudiants par le recours à la simulation dans des situations de soins avec d'autres professionnels de santé, renforçant ainsi la collaboration interdisciplinaire et transdisciplinaire.

- Systématiser la participation des étudiants, des diplômés, des employeurs et des représentants du secteur de la santé aux processus d'évaluation des programmes d'études. Il est particulièrement recommandé d'accorder une attention particulière à la participation des étudiants aux structures de prise de décision.

- Développer l'enseignement de la durabilité environnementale, de la diversité et de l'utilisation éthique des technologies numériques, en veillant à ce qu'il puisse être intégré au cursus et à la formation postuniversitaire par le biais d'un programme interdisciplinaire et transdisciplinaire.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 30 septembre 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER